



# Conseil économique et social

Distr. générale  
20 décembre 2018  
Français  
Original : anglais

## Commission de statistique

### Cinquantième session

5-8 mars 2019

Point 3 n) de l'ordre du jour provisoire

Questions soumises à la Commission pour examen

et décision : statistiques des migrations internationales

## Statistiques des migrations internationales

### Rapport du Secrétaire général

#### *Résumé*

Le présent rapport est soumis conformément à la décision 2018/227 du Conseil économique et social et à la pratique établie. Il décrit les travaux réalisés en 2018 par la Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat et le Groupe d'experts des Nations Unies sur les statistiques des migrations comme suite aux demandes formulées par la Commission de statistique dans sa décision 49/101. Il couvre notamment : a) le rôle central dévolu aux données et à la Commission de statistique dans le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, récemment adopté et b) les travaux de la Division de statistique et du Groupe d'experts sur la définition de nouvelles méthodes, notamment la révision des *Recommandations sur les statistiques des migrations internationales*. Il rend compte en outre des travaux en cours, qui portent en particulier sur les activités de renforcement des capacités et sur les priorités futures de la Division de statistique et du Groupe d'experts en matière de renforcement des statistiques des migrations internationales.

La Commission est appelée à examiner les points suivants : a) l'approbation du projet de mandat du Groupe d'experts ; b) les vues de la Commission sur l'infrastructure nationale des données sur les migrations en tant que cadre global de référence en matière de renforcement des capacités relatives aux statistiques des migrations internationales, et son adoption ; et c) les observations et orientations sur les travaux actuels et les priorités futures en matière de statistiques des migrations.

\* E/CN.3/2019/1.



## I. Introduction

1. On compte aujourd'hui un nombre sans précédent de personnes vivant dans un pays autre que celui de leur naissance. Parallèlement, on observe de nouveaux modèles de migration: les technologies modernes de communication et la commodité accrue des voyages facilitent plus que jamais les migrations temporaires et circulaires. La liberté de mouvement dans une région donnée rend plus difficile la mesure des migrations, même dans les pays disposant de systèmes statistiques relativement développés. Du point de vue des pays d'origine, il est de la plus haute importance de tirer parti de l'émigration. Outre l'amélioration de l'intégration des immigrés dans les pays de destination se pose également la question des conditions de réintégration de ceux, nombreux, qui retournent dans leur pays d'origine.

2. Avec l'accroissement des migrations et les nouveaux modèles de migration, il devient indispensable de mieux connaître ces phénomènes et de disposer à cet égard de données fiables et à jour. Les États Membres ont formulé le souhait de disposer de données de meilleure qualité à l'occasion d'initiatives mondiales telles que le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1 de l'Assemblée générale), la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants (résolution 70/1 de l'Assemblée générale), le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières (résolution 73/195 de l'Assemblée générale) et un pacte mondial sur les réfugiés, et ont insisté sur la nécessité de renforcer les capacités nationales de collecte et d'utilisation des statistiques des migrations afin d'élaborer des politiques de migration basées sur des données factuelles et de décider des modalités d'intégration de la question des migrations dans la planification du développement national.

3. Malgré des besoins sans précédent, les statistiques des migrations internationales demeurent sommaires. Beaucoup de pays ne disposent pas de statistiques de base sur les stocks<sup>1</sup> et les flux migratoires. Ainsi, si la plupart des pays procèdent à des recensements de la population et recueillent des informations sur les migrations internationales<sup>2</sup>, les statistiques sur les stocks de migrants en 2005 sont disponibles pour seulement 125 pays. Les données sur les stocks de migrants ventilées par des caractéristiques supplémentaires, telles que le sexe, l'âge, le pays d'origine et l'éducation, sont disponibles pour un nombre plus réduit de pays<sup>3</sup>. Les données sur les flux de migrants sont encore plus maigres<sup>4</sup>. Les données sur le volume des flux et des stocks de migrants, ainsi que leurs caractéristiques, qui présentent une pertinence

<sup>1</sup> Selon la définition du migrant arrêtée sur le plan international, les « stocks de migrants » sont en fait composés de toutes les personnes qui ont connu la migration (c'est-à-dire qui sont parties de leur pays de résidence habituelle) et il serait plus adéquat de parler du « nombre de personnes qui ont résidé à l'étranger à un moment donné ». Cependant, la mesure de ces stocks est souvent approchée par le recours à des variables de remplacement telles que le pays de naissance ou la nationalité. Étant donné que la dénomination « stocks de migrants » est très répandue, elle est donc utilisée dans l'évaluation de la disponibilité de données.

<sup>2</sup> Sur les 183 pays ou régions pour lesquels des questionnaires nationaux concernant la série de recensements de 2010 (2005-2014) sont disponibles, 178 contenaient au moins une question sur les migrations internationales.

<sup>3</sup> Les données sur les stocks de migrants, telles que mesurées par le nombre de personnes nées à l'étranger ou la population étrangère présente dans un pays pendant la période allant de 2005 à 2014, sont disponibles pour seulement 125 des 178 pays ou régions qui ont recueilli des informations sur les migrations à l'occasion des recensements de la population. Lorsque les données sont davantage ventilées par pays de naissance ou par nationalité, on arrive à 100 pays ou régions. Seulement 51 pays ou régions disposent de données ventilées par niveau d'instruction.

<sup>4</sup> On notera que certains pays ou régions pourraient disposer de certaines données qu'ils n'ont pas encore transmises à l'ONU. Les données concernant les pays européens sont recueillies par Eurostat et ne figurent pas dans l'analyse.

toute particulière pour les pays d'origine, sont quasiment inexistantes. Dans le cadre de la collecte de données<sup>5</sup> effectuée par les organismes nationaux de statistique pour l'établissement de l'Annuaire démographique de la Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat, 49 pays et régions seulement ont fourni des données sur les flux de migrants au moins une fois depuis 2011 pour au moins un tableau sur les migrations. En substance, on compte très peu de pays et régions qui peuvent fournir à la Division des statistiques sur les flux de migrants. De plus, on trouve rarement des statistiques rendant compte de la complexité des migrations. Ainsi, il n'existe pas de définition internationale de la migration circulaire ou temporaire, pas plus qu'on ne dispose de statistiques internationalement comparables dans ce domaine<sup>6</sup>. Il est particulièrement problématique de mesurer les mouvements de migration dans une région qui met en œuvre des politiques de liberté de mouvement. En outre, mis à part l'estimation globale des flux d'envois de fonds dans les pays, on ne mesure pas de façon régulière les dimensions de l'impact économique et social et de la contribution des migrants.

4. La production de données ventilées par sexe, âge et autres caractéristiques clés des migrants afin de répondre aux exigences énoncées dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de ne laisser personne de côté soulève d'autres difficultés méthodologiques, dont la mise en évidence de petits groupes de la population, ainsi que l'adoption de méthodes reflétant convenablement les questions propres à ces sous-groupes de la population.

5. En conséquence, les problèmes que pose la production de statistiques reflétant la complexité des migrations et inspirant les politiques nationales sont protéiformes. Ils renvoient à l'insuffisance des normes et méthodologies internationales, au manque d'harmonisation, de recueil et de diffusion des statistiques déjà collectées, à l'absence de coordination et d'intégration des statistiques des migrations provenant de sources multiples dans un même pays, ainsi qu'au manque d'analyse et d'étude systématiques permettant de mieux comprendre les déterminants et l'impact des migrations dans les pays d'origine, de transit et de destination.

6. Si les sources non traditionnelles (mégadonnées) telles que les enregistrements des téléphones mobiles, les observations terrestres et les médias sociaux sont proposées comme sources potentielles de données sur les migrations, il n'y a pas eu d'études concrètes permettant de définir la manière de les utiliser pour améliorer la disponibilité de statistiques des migrations à des fins de prise de décision.

7. Le présent rapport expose en détail les travaux menés en 2018 par la Division de statistique et le Groupe d'experts des Nations Unies sur les statistiques des migrations pour améliorer les statistiques des migrations dans le contexte : a) du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières et b) des nouvelles méthodes et des actions de renforcement des capacités, notamment la révision des *Recommandations sur les statistiques des migrations internationales*<sup>7</sup>. Le rapport rend compte en outre des travaux en cours, notamment les activités de renforcement des capacités et les priorités futures de la Division de statistique et du Groupe d'experts en matière de renforcement des statistiques des migrations internationales.

<sup>5</sup> Les questionnaires annuels transmis aux pays peuvent être consultés en anglais à l'adresse : <http://unstats.un.org/unsd/demographic/products/dyb/dybquest.htm>.

<sup>6</sup> La Commission économique pour l'Europe a élaboré une définition statistique régionale de la migration circulaire (voir <https://www.unece.org/index.php?id=44717>). Des données pertinentes sont recueillies à cet égard par Eurostat.

<sup>7</sup> Voir [https://unstats.un.org/unsd/publication/seriesm/seriesm\\_58rev1e.pdf](https://unstats.un.org/unsd/publication/seriesm/seriesm_58rev1e.pdf).

## II. Groupe d'experts des Nations Unies sur les statistiques des migrations

8. Le Groupe d'experts des Nations Unies sur les statistiques des migrations est un groupe composé d'experts issus des organismes nationaux de statistique et des ministères nationaux chargés de la question des migrations, d'organisations internationales, régionales et sous-régionales et d'autres experts indépendants. Le Groupe s'est réuni pour la première fois en juin 2017 pour discuter des besoins en matière de données et des questions méthodologiques liées aux statistiques des migrations internationales dans le contexte du Programme de développement durable à l'horizon 2030. L'objet principal de cette réunion était de discuter et d'arrêter une définition du statut migratoire dans le but de procéder à la ventilation de données sur les objectifs de développement durable et de définir une liste d'indicateurs pertinents des objectifs destinés à être ventilés par statut migratoire, l'objectif étant d'assurer une surveillance mondiale du phénomène<sup>8</sup>.

9. Dans sa décision 49/101, la Commission de statistique s'est félicitée des travaux du Groupe d'experts et a recommandé que le Groupe continue d'œuvrer à l'amélioration des statistiques des migrations internationales par la promotion de méthodologies permettant de mesurer le phénomène, notamment à travers la révision des *Recommandations sur les statistiques des migrations internationales* (voir [E/2018/24-E/CN.3/2018/37](https://unstats.un.org/unsd/demographic-social/Meetings/2018/24-E/CN.3/2018/37)).

10. En novembre 2018, le Groupe d'experts était composé de représentants de 20 pays, 18 organisations internationales et régionales, de bureaux ou initiatives et de 4 experts indépendants. Le Groupe s'emploie notamment à : a) fournir des orientations et un appui technique en matière de promotion de méthodologies concernant les statistiques des migrations, notamment à la faveur de la révision des *Recommandations sur les statistiques des migrations internationales* ; b) appuyer les activités permettant de remédier aux lacunes que contiennent les données et de répondre aux besoins nationaux de renforcement des capacités d'établissement de statistiques des migrations et c) faciliter la coordination entre les organismes régionaux et internationaux en matière d'élaboration de méthodes et de renforcement des capacités afin d'éviter les doubles emplois et d'harmoniser les actions conduites au niveau national.

11. Le Groupe d'experts tiendra des réunions face à face ou par vidéoconférence. Les actions menées par le Groupe depuis juillet 2017 sont présentées, s'il y a lieu, dans les chapitres ci-après. Le mandat du Groupe est également présenté dans le présent rapport (voir annexe I).

## III. Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières : conséquences sur les statistiques des migrations

12. Le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières a été adopté en décembre 2018 à Marrakech (Maroc). Le Pacte est le premier accord mondial de ce genre adopté sous les auspices de l'ONU et comportant une approche commune des migrations internationales dans toutes leurs dimensions. Il représente une occasion historique d'améliorer la coopération internationale sur les migrations et de

<sup>8</sup> Les documents de la réunion de 2017 du Groupe d'experts des Nations Unies sur les statistiques des migrations peuvent être consultés en anglais à l'adresse : <https://unstats.un.org/unsd/demographic-social/Meetings/2017/new-york--egm-migration-data>.

renforcer la contribution des migrants et des migrations au développement durable. Le Pacte mondial établit 23 objectifs, dont le premier porte sur les statistiques des migrations, et appelle à collecter et utiliser des données précises et ventilées qui serviront de référence à la mise en place de politiques basées sur des données factuelles.

13. Répondant à la demande que la Commission de statistique a formulé dans sa décision 49/101, le Bureau de la Commission de statistique a suivi de près les négociations du Pacte mondial qui ont eu lieu d'avril à juillet 2018 et a donné des orientations aux négociateurs sur diverses questions concernant les statistiques, notamment au titre de l'objectif 1.

14. L'objectif 1 du Pacte mondial donne un rôle important à la Commission de statistique en ce qui concerne l'harmonisation des méthodologies et l'examen régulier d'un programme (à élaborer) de renforcement des capacités nationales de collecte, d'analyse et de diffusion des données sur les migrations. Le Pacte mondial présente également un cadre d'action global pour aider les pays et la communauté mondiale de la statistique à mieux connaître les besoins de données et les lacunes qu'elles peuvent présenter, et cela afin de mettre en place des politiques basées sur des éléments factuels.

## **IV. Définition de nouvelles méthodes d'établissement des statistiques des migrations**

### **A. Indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable concernant les migrants et la migration**

15. À la première réunion du Groupe d'experts, en juin 2017, les membres sont convenus de la définition du statut migratoire aux fins de la ventilation de données en relation avec les objectifs de développement durable sur le plan mondial et ont arrêté la liste des indicateurs mondiaux de ventilation des données par statut migratoire en vue d'un examen mondial<sup>9</sup>. Le Groupe d'experts a en outre recommandé d'élaborer un rapport technique sur la mesure des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable liés à la migration, qui servira de référence pour produire et utiliser des données sur ces indicateurs. Le rapport technique portera également sur des définitions et des métadonnées et présentera les données actuellement disponibles et qui sont potentiellement utilisables pour les indicateurs devant être ventilés par statut migratoire. La Division de statistique a élaboré un projet de rapport technique, qui a été diffusé pour consultation, en collaboration avec les organismes garants des indicateurs liés aux objectifs et avec les membres du Groupe. En outre, une étude a récemment été lancée dans le cadre du projet MEDSTAT IV de la Commission européenne en vue d'évaluer le nombre d'indicateurs liés aux objectifs retenus par le Groupe, qui peuvent être recueillis sur la base des données disponibles dans les pays participant au projet. Les résultats de cette étude seront intégrés dans le rapport technique.

16. Les observations reçues sur les points figurant dans le projet de rapport technique mettent l'accent sur la nécessité d'approfondir l'élaboration des méthodologies dans deux domaines spécifiques, afin de produire des données ventilées par statut migratoire. Le premier porte sur la mise en place de stratégies spéciales d'échantillonnage afin de s'assurer de la représentativité des migrants

<sup>9</sup> Les recommandations de la réunion de 2017 du Groupe d'experts peuvent être consultées en anglais à l'adresse : [https://unstats.un.org/unsd/demographic-social/meetings/2017/new-york--egm-migration-data/EGM%20Recommendations\\_FINAL.pdf](https://unstats.un.org/unsd/demographic-social/meetings/2017/new-york--egm-migration-data/EGM%20Recommendations_FINAL.pdf).

couverts par les enquêtes à objectifs multiples sur les ménages. Le second concerne la nécessité d'intégrer les données issues des enquêtes sur les ménages avec les données recueillies de source administrative ou lors de recensements de la population. Ces deux volets du travail méthodologique seront menés à bien par la Division de statistique et ses partenaires sous la direction du Groupe d'experts. Les observations reçues ont également souligné combien il est nécessaire de définir une liste d'indicateurs tenant compte de l'égalité des sexes et des besoins spécifiques des enfants, qui soient pertinents du point de vue des migrations et des migrants.

17. Enfin, les orientations contenues dans le projet de rapport technique seront également mises à l'épreuve à la faveur des activités futures de renforcement des capacités des pays. Une fois achevé, le rapport technique sera soumis au Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable afin de lui assurer la plus large diffusion possible et d'en faire l'outil de référence pour la ventilation des données par statut migratoire aux fins de la réalisation des objectifs de développement durable.

## **B. Note d'orientation sur un ensemble de questions types sur les migrations internationales à utiliser dans les recensements de la population et les enquêtes par sondage**

18. Soucieuse d'améliorer la qualité et la comparabilité des statistiques des migrations internationales recueillies lors de recensements de la population et d'enquêtes par sondage, la Commission de statistique, sur la base d'observations du Groupe d'experts, a élaboré une note d'orientation sur un questionnaire type sur les migrations internationales. Cette note a été préparée à la suite d'un examen global des questionnaires des recensements nationaux de la population et de l'habitat de 2010<sup>10</sup>. Cependant, une grande partie du contenu de la note s'applique également aux enquêtes sur les ménages.

19. La note d'orientation couvre deux questionnaires. Le premier concerne les questions qui distinguent les migrants des non-migrants, avec des questions sur les pays de naissance, les pays de nationalité, les pays de naissance des parents, les membres des ménages qui ont déjà résidé à l'étranger et les membres des ménages qui résident actuellement à l'étranger. Le deuxième questionnaire vise à obtenir des informations sur les caractéristiques clefs des migrants, notamment l'année ou la période d'arrivée dans le pays, l'acquisition de la nationalité et la raison de la migration.

20. Des experts nationaux et internationaux travaillant dans le cadre du programme régional sur les enquêtes auprès des ménages concernant les migrations internationales dans les pays méditerranéens ont aussi examiné ces questionnaires et la possibilité de les utiliser dans les enquêtes futures. Le programme est mis en œuvre sous l'autorité de la Commission européenne et d'autres organisations internationales<sup>11</sup>. Ces questionnaires pourraient faire l'objet, au début de 2019, de tests supplémentaires de la part du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) dans ses enquêtes en grappes à indicateurs multiples.

21. Une fois la note d'orientation finalisée sur la base des résultats d'autres tests et d'observations de pays, la Division de statistique, en collaboration avec ses

<sup>10</sup> Voir <https://unstats.un.org/unsd/demographic-social/census/document-resources/>.

<sup>11</sup> En collaboration avec l'Organisation internationale du travail, l'Organisation internationale pour les migrations, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et la Banque mondiale.

partenaires, notamment l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), le Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA) et l'UNICEF, s'emploiera à en assurer la plus large diffusion aux fins de sa mise en œuvre par les pays.

### **C. Révision des Recommandations sur les statistiques des migrations internationales**

22. La révision des *Recommandations sur les statistiques des migrations internationales* est en cours. Plusieurs réunions consultatives ont été tenues avec les membres du Groupe d'experts et d'autres pays d'Asie et d'Europe. Ces réunions visaient à solliciter les observations de pays sur leur expérience de l'application des *Recommandations* et des propositions concernant leur révision. Les questions principales abordées lors des réunions ont porté sur : a) les avantages et inconvénients respectifs d'une publication conceptuelle et d'une publication pratique ; b) la nécessité de donner plus d'importance aux besoins de données nécessaires à la prise de décision, ainsi que des orientations sur l'analyse et l'utilisation des données ; c) le réexamen du concept et de la définition du migrant international ; d) la couverture des nouveaux modèles de migration et des nouvelles sources de données et e) la prise en compte de cadres pertinents, tels que les *Recommandations internationales sur les statistiques des réfugiés*<sup>12</sup> et les nouvelles directives de l'Organisation internationale du travail (OIT) concernant les statistiques de la migration internationale de la main-d'œuvre<sup>13</sup>, et leur harmonisation.

23. D'autres consultations seront menées plus tard avec des pays d'autres régions. Un projet de plan annoté a été élaboré comme document de travail. La révision sera conduite par la Division de statistique et le Groupe d'experts. Le premier projet de révision des *Recommandations sur les statistiques des migrations internationales* devrait être disponible en 2021 et présenté à une consultation mondiale.

## **V. Activités de renforcement des capacités**

### **A. L'infrastructure nationale des données sur les migrations : un cadre global pour le renforcement des capacités concernant les statistiques des migrations internationales**

24. En application du mandat que la Commission de statistique a donné à son Bureau et à la Division de statistique pour apporter son concours à la négociation du Pacte mondial, la Division, sous la direction du Bureau, a élaboré un cadre global de renforcement des capacités dans le domaine des statistiques des migrations internationales en se fondant sur un projet d'infrastructure nationale de données sur les migrations internationales (voir annexe II)<sup>14</sup>. L'infrastructure nationale des données sur les migrations est une plate-forme réunissant des acteurs clés d'un pays donné, notamment les principaux utilisateurs des données sur les migrations tels que les dirigeants politiques, le secteur privé, les établissements de recherche et de

<sup>12</sup> Voir <https://ec.europa.eu/eurostat/web/products-manuals-and-guidelines/-/KS-GQ-18-004>.

<sup>13</sup> Voir [https://www.ilo.org/global/statistics-and-databases/meetings-and-events/international-conference-of-labour-statisticians/WCMS\\_648922/lang--en/index.htm](https://www.ilo.org/global/statistics-and-databases/meetings-and-events/international-conference-of-labour-statisticians/WCMS_648922/lang--en/index.htm).

<sup>14</sup> Le contenu du projet sera rendu disponible en tant que document de travail intitulé « National migration data infrastructure – a comprehensive framework for capacity development on international migration statistics » (L'infrastructure nationale des données sur les migrations internationales : un cadre global pour le renforcement des capacités concernant les statistiques des migrations internationales).

formation, la société civile et les producteurs de données des organismes nationaux de statistique, ainsi que les services de statistique d'autres ministères concernés.

25. Suivant la situation propre à chaque pays, l'infrastructure nationale des données sur les migrations devrait être dirigée par un organe de coordination interinstitutions dont le rôle serait de coordonner les actions menées par toutes les entités composant l'infrastructure<sup>15</sup>. La mise en place de l'infrastructure des données peut être entamée par une évaluation des besoins de données nécessaires à l'exécution de la politique nationale des migrations et se terminer par une diffusion et une utilisation adéquates des données afin d'élaborer des politiques comme il convient. S'appuyant sur la politique nationale des données sur les migrations et le principe de l'accessibilité des données, l'infrastructure des données doit disposer d'une architecture agréée de base de données sur les migrations reliées entre elles, qui peuvent être utilisées par les dirigeants politiques. Ces bases de données doivent être solides, homogènes, de grande qualité et compatibles entre elles. Ce réseau de base de données constituerait le cœur de l'appui à l'action dans le domaine des migrations.

## **B. Évaluation initiale des besoins nationaux en matière de renforcement des capacités**

26. Pour contribuer à mieux connaître les besoins nationaux nécessaires au renforcement des statistiques sur les migrations internationales, la Division de statistique a dans une première étape mené une enquête sur les besoins en matière de renforcement des capacités auprès de 20 pays membres du Groupe d'experts<sup>16</sup>.

27. L'analyse des réponses transmises par 12 pays montre que les questions les plus problématiques nécessitant un soutien international sont : a) la production de données sur les causes et l'impact des migrations ; b) l'exploitation des dossiers administratifs pour produire des données sur les migrations, notamment les informations recueillies aux frontières et les dossiers de demandes de visas ; c) l'intégration des sources de données et d) l'exploitation des données sur les migrations lors de l'élaboration des politiques. En ce qui concerne les recensements de la population, la plupart des pays ont déjà pris en compte, dans le cycle de recensements de 2020, des questions clés ayant trait aux migrations telles que le pays de naissance, la nationalité et la durée du séjour, ou envisagent de le faire, mais l'analyse et la diffusion des données posera davantage de problèmes. De même, les pays n'ont pas tous pour habitude de poser des questions sur les causes des migrations. L'utilisation de nouvelles sources de données, y compris les mégadonnées, a été également perçue comme problématique pour les pays, ce qui signifie qu'ils devront bénéficier d'une assistance internationale. D'autres questions devraient poser moins de problèmes, mais il faudra leur accorder

<sup>15</sup> Les activités couvertes par l'organe de coordination interinstitutions peuvent porter sur : a) l'évaluation des lacunes que comportent les données sur les migrations afin de veiller à prendre les bonnes décisions ; b) la facilitation de l'intégration de la migration dans les autres secteurs des activités de développement ; c) le renforcement des flux de données au sein du système national de statistique, notamment par la création du cadre juridique régissant le partage de données ; d) l'amélioration des synergies concernant les concepts, les définitions et les méthodes de collecte et de diffusion des données et e) la coordination des actions de définition de nouvelles méthodes de production, dans les délais requis, de statistiques fiables et pertinentes sur les migrations internationales.

<sup>16</sup> Le questionnaire présenté à ces pays sera rendu disponible comme document de travail intitulé « Needs assessment among national statistical offices and line ministries working with migration data » (Évaluation des besoins des bureaux nationaux de statistiques et des ministères d'exécution s'appuyant sur des données migratoires). L'enquête est conforme aux besoins de données couverts par l'objectif 1 du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières (résolution [73/195](#) de l'Assemblée générale).



toute l'attention nécessaire à l'échelle mondiale, notamment l'application de définitions et de normes relatives aux statistiques des migrations convenues sur le plan international, la collecte de données sur les migrations au moyen d'enquêtes par sondage, la production de profils des migrations et l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies nationales globales pour améliorer les données sur les migrations dans certains pays.

28. L'évaluation donne une vue d'ensemble initiale des besoins des pays membres du Groupe d'experts en ce qui concerne l'appui international nécessaire au renforcement de leurs systèmes de statistiques des migrations. Des évaluations plus approfondies seront conduites, avec l'utilisation d'une panoplie d'instruments élaborée par la Division de statistique en consultation avec le Groupe d'experts<sup>17</sup>. Ces instruments comportent un questionnaire élaboré sur la base de l'infrastructure nationale des données sur les migrations présentée au chapitre V.A. ci-dessus.

### C. Activités actuelles de renforcement des capacités destinées à améliorer les statistiques des migrations

29. En 2018, la Division de statistique a lancé, au titre du onzième volet du Compte pour le développement, un projet sur la collecte et l'utilisation de données sur les migrations internationales, dans le contexte du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Ce projet, d'une durée de quatre ans, est dirigé par la Division de statistique, en collaboration avec la Division de la population du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat, la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) et l'OIM. Les directives sur la production d'indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable se rapportant aux migrations, qui ont été demandées par le Groupe d'experts, seront une des principales réalisations du projet. Elles contribueront aux activités de renforcement des capacités de pays d'Asie et d'Amérique latine, en même temps que d'autres publications des Nations Unies relatives aux statistiques des migrations<sup>18</sup>, ainsi que les instruments de renforcement des capacités cités au paragraphe 28 ci-dessus. Le projet de Compte pour le développement couvre également des activités de renforcement des capacités destinées à aider les pays à communiquer des données pour l'indicateur 16.2.2 sur le nombre total de victimes de traite des personnes (voir résolution 71/313 de l'Assemblée générale, annexe).

30. D'autres partenaires conduisent des activités de renforcement des capacités. C'est ainsi que depuis 1996, la Commission européenne, à travers le programme MEDSTAT, collabore avec des pays méditerranéens pour améliorer la collecte des données sur les migrations, notamment par l'appui à la mise en œuvre des enquêtes

<sup>17</sup> Ces instruments seront présentés dans un document de travail intitulé « The toolkit to assess national migration data capacity » (Instruments d'évaluation des capacités nationales concernant les données sur les migrations).

<sup>18</sup> Notamment les *Recommandations sur les statistiques des migrations internationales : Révision 1* (disponibles à l'adresse : [https://unstats.un.org/unsd/publication/seriesm/seriesm\\_58rev1e.pdf](https://unstats.un.org/unsd/publication/seriesm/seriesm_58rev1e.pdf)) ; « Principles and recommendations for population and housing censuses (Principes et recommandations concernant les recensements de la population et de l'habitat) : Révision 3 » (disponibles à l'adresse : [https://unstats.un.org/unsd/demographic/meetings/egm/NewYork/2014/P&R\\_Revision3.pdf](https://unstats.un.org/unsd/demographic/meetings/egm/NewYork/2014/P&R_Revision3.pdf)) ; et le « Handbook on measuring international migration through population censuses » (Manuel sur la mesure des migrations internationales à travers les recensements de la population) (disponible à l'adresse : <https://unstats.un.org/unsd/statcom/48th-session/documents/BG-4a-Migration-Handbook-E.pdf>).

spécialisées sur les migrations internationales des ménages dans les pays méditerranéens. En Europe, la Commission économique pour l'Europe et EUROSTAT organisent régulièrement des sessions de travail sur les statistiques des migrations afin de favoriser les progrès dans ce domaine et faciliter l'échange de bonnes pratiques. La Commission économique pour l'Europe a organisé des ateliers annuels de renforcement des capacités à l'intention des pays de l'Europe de l'Est, du Caucase et de l'Asie centrale, en appui à l'utilisation de directives méthodologiques et afin de faciliter la communication entre les pays et entre les producteurs et les utilisateurs de statistiques des migrations. Depuis 2015, l'OIT, en collaboration avec Statistics Korea, organise régulièrement des ateliers sur les statistiques de la migration de main-d'œuvre pour 22 pays de la région Asie-Pacifique. L'OIT aidera également les pays à mettre en œuvre le projet de directives révisées sur les statistiques de la migration internationale de main-d'œuvre<sup>19</sup>, qui a été approuvé en octobre 2018 par la vingtième Conférence internationale des statisticiens du travail. Le Centre d'analyse des données migratoires mondiales de l'OIM, de concert avec des partenaires tels que le Département des affaires économiques et sociales, l'OIT, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et l'Union africaine, aide les gouvernements à améliorer la collecte, l'analyse, le partage et l'utilisation des données migratoires à des fins d'élaboration des politiques. Le Centre d'analyse des données migratoires mondiales a aussi préparé, à l'intention de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), des directives pour l'harmonisation de la gestion des données migratoires dans la région de la CEDEAO, afin de faciliter des actions de formation des formateurs menées en 2017 à l'échelon régional, ainsi que des sessions de formation dans les États membres de la Communauté.

31. En outre, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux réfugiés et ses partenaires aideront les pays à mettre en œuvre les *Recommandations internationales sur les statistiques des réfugiés*, approuvées en 2018 par la Commission de statistique conformément à sa décision 49/115. Statistics Sweden, en collaboration avec l'Union africaine, exécutera, entre 2019 et 2021, un projet de renforcement des capacités en Afrique subsaharienne. Ce projet sera axé sur une approche régionale d'élaboration de directives adaptées à la réalité de la région par la création de réseaux régionaux et nationaux et permettra d'améliorer l'identification et les flux de données migratoires au départ des pays. Dans le cadre de son soutien au cycle de recensements de 2020, l'UNFPA, en collaboration avec la Division de statistique et l'OIM, aidera à assurer le traitement, l'analyse et la diffusion dans les délais requis des résultats des recensements se rapportant aux migrations, en les ventilant et les présentant sous forme de tableaux conformément aux normes internationales.

32. Sous la supervision du Groupe d'experts, la Division de statistique s'emploie actuellement à élaborer un portail des statistiques migratoires qui facilitera le stockage et le partage des méthodologies, données et mégadonnées, ainsi que des supports techniques et autres nécessaires aux activités de renforcement des capacités relatives aux données migratoires. À l'heure actuelle, le portail, se fondant sur un examen des recensements nationaux conduits lors des cycles de recensements de 2010 et de 2020<sup>20</sup>, diffuse des informations sur les modalités de collecte d'informations sur les migrations internationales lors des recensements nationaux.

## VI. Forum international sur les statistiques des migrations

33. La Division de statistique, en collaboration avec l'OCDE, l'OIM et la Division de la population, a organisé les 15 et 16 janvier 2018, à Paris, le premier Forum

<sup>19</sup> Voir [https://www.ilo.org/global/statistics-and-databases/meetings-and-events/international-conference-of-labour-statisticians/WCMS\\_648922/lang--en/index.htm](https://www.ilo.org/global/statistics-and-databases/meetings-and-events/international-conference-of-labour-statisticians/WCMS_648922/lang--en/index.htm).

<sup>20</sup> Voir <https://unstats.un.org/unsd/demographic-social/sconcerns/migration/index.cshtml>.

international sur les statistiques des migrations<sup>21</sup>. Des experts de nombreuses disciplines, dont les sciences politiques, l'économie, la démographie, le développement, les sciences géospatiales, la sociologie, les statistiques et les technologies de l'information, ont pris part au Forum, au cours duquel se sont tenues cinq séances plénières avec des orateurs de haut niveau et 39 séances parallèles avec plus de 200 exposés.

34. Les discussions menées lors de ce forum ont permis de souligner l'importance de la ventilation des données migratoires pour mesurer les progrès en matière de développement durable et révéler les lacunes les plus saillantes de ces données. Les participants au Forum ont en outre mis l'accent sur le rôle prépondérant des organismes nationaux de statistique dans l'amélioration des renseignements et le recueil accru de données sur les migrations, notamment en exploitant les mégadonnées et en tirant parti d'autres approches novatrices. Ils ont également relevé combien il importe de renforcer les capacités statistiques nationales et la coopération entre les organismes internationaux et ont souligné que les données doivent être communiquées de manière judicieuse pour remédier à la mauvaise image que le public a de la migration et des migrants.

35. Le premier Forum international sur les statistiques des migrations a réussi à réunir des dirigeants politiques, des statisticiens officiels et des experts du secteur privé, des membres de la société civile et des organismes de financement afin de procéder à des échanges de vues et de discuter des besoins en données aux fins de l'élaboration de politiques, de la mesure de la migration et de méthodes novatrices, mais aussi de promouvoir la collaboration entre tous les partenaires. Le Forum a aussi contribué dans une large mesure à définir les domaines nécessitant un surcroît d'efforts, notamment sur le plan de la méthodologie, de la diffusion de bonnes pratiques et du renforcement des capacités. Le prochain Forum international sur les statistiques des migrations se tiendra en 2019 ou 2020.

## VII. Programme de travail de la Division de statistique et du Groupe d'experts

36. Pour la période 2019-2020, il est proposé que la Division de statistique et le Groupe d'experts mènent les activités ci-après :

- a) Établir le texte définitif du rapport technique sur la mesure des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable liés à la migration ;
- b) Établir la version finale de la note d'orientation sur un questionnaire type relatif aux migrations internationales, à utiliser dans les recensements de la population et les enquêtes par sondage, après avoir adapté et testé les questions dans les recensements et les enquêtes nationaux, et en assurer une large diffusion ;
- c) Poursuivre le travail sur les l'élaboration de nouvelles méthodes, notamment la révision des *Recommandations sur les statistiques des migrations internationales* ;
- d) Poursuivre l'élaboration de supports techniques et définir les bonnes pratiques liées aux statistiques des migrations ;
- e) Organiser le deuxième Forum international sur les statistiques des migrations ;

<sup>21</sup> Voir <http://www.oecd.org/migration/forum-migration-statistics/>.

f) Élaborer un programme mondial de renforcement des capacités nationales liées aux statistiques des migrations en s'appuyant sur l'infrastructure nationale des données migratoires présentée ci-dessus en tenant compte des mécanismes régionaux et sous-régionaux existant et établir un état prévisionnel des ressources nécessaires à la mise en œuvre des éléments qui la composent.

## **VIII. Questions soumises à la Commission pour examen et décision**

37. La Commission de statistique est invitée à :

a) Prendre note de la contribution du Bureau de la Commission de statistique et de la Division de statistique aux négociations sur le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières ;

b) Prendre note des travaux conduits par la Division de statistique et le Groupe d'experts des Nations Unies sur l'amélioration des statistiques des migrations ;

c) Exprimer ses vues sur le mandat du Groupe d'experts et l'adopter ;

d) Exprimer ses vues sur l'infrastructure nationale des données des migrations, qui servira de cadre global pour le renforcement des capacités en matière de statistiques des migrations internationales, et l'adopter ;

e) Exprimer ses vues sur le programme de travail de la Division de statistique et du Groupe d'experts tel qu'il figure au paragraphe 36 ci-dessus, et l'adopter.

## Annexe I

### Groupe d'experts des Nations Unies sur les statistiques des migrations

#### Mandat (décembre 2018)

#### A. Historique

1. Le Groupe d'experts des Nations Unies sur les statistiques des migrations est un groupe composé d'experts thématiques venant d'organismes nationaux de statistique, d'organisations internationales, régionales et sous-régionales, de ministères nationaux chargés de la question des migrations, et d'autres experts du domaine. Le Groupe s'est réuni pour la première fois à New York en juin 2017 pour discuter des besoins en matière de données et des questions méthodologiques liées aux statistiques des migrations internationales dans le contexte du Programme de développement durable à l'horizon 2030<sup>1</sup>.

2. Dans sa décision 49/101, la Commission de statistique s'est félicité des travaux du Groupe d'experts (voir [E/2018/24-E/CN.3/2018/37](#)). Elle a également recommandé que le Groupe poursuive son action en vue d'améliorer les statistiques des migrations internationales par la promotion de méthodologies permettant de mesurer le phénomène, notamment à travers la révision des *Recommandations sur les statistiques des migrations internationales*<sup>2</sup>. La Commission a en outre demandé au Groupe d'experts de mener d'autres activités, dont l'évaluation des lacunes que peuvent présenter certaines données et des besoins nationaux en matière de renforcement des capacités, et d'assurer une bonne coordination entre les initiatives et programmes internationaux qui appuient les systèmes statistiques nationaux dans le but de produire et de diffuser des statistiques des migrations internationales de grande qualité et répondant aux besoins.

#### B. Objectifs visés et tâches à entreprendre

3. L'objectif d'ensemble du Groupe d'experts est d'améliorer les statistiques des migrations internationales afin d'élaborer des politiques efficaces, à travers : a) la promotion de méthodologies de collecte, de recueil et d'exploitation de statistiques se rapportant aux migrations ; b) des activités permettant de combler les lacunes et de répondre aux besoins nationaux de renforcement des capacités et c) le renforcement de la coordination des initiatives internationales et régionales entre les pays et dans les pays.

4. Les travaux du Groupe d'experts doivent répondre et s'adapter aux cadres internationaux pertinents de développement et de protection tels que le Programme

<sup>1</sup> L'objet principal de cette réunion était de discuter et d'arrêter une définition du statut migratoire pour les besoins de ventilation de données sur les objectifs de développement durable, mais aussi de définir une liste d'indicateurs pertinents des objectifs destinés à être ventilés par statut migratoire dans l'objectif d'assurer une surveillance mondiale du phénomène. Pour de plus amples informations, consulter les documents en anglais de la réunion de 2017 du Groupe d'experts des Nations Unies sur les statistiques des migrations disponibles à l'adresse : <https://unstats.un.org/unsd/demographic-social/meetings/2017/new-york--egm-migration-data>.

<sup>2</sup> Voir [https://unstats.un.org/unsd/publication/seriesm/seriesm\\_58rev1e.pdf](https://unstats.un.org/unsd/publication/seriesm/seriesm_58rev1e.pdf).

de développement durable à l'horizon 2030, le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières et un pacte mondial sur les réfugiés.

5. Le Groupe d'experts devra plus précisément :

a) Promouvoir des méthodologies de mesure du phénomène de la migration à des fins d'élaboration de politiques sur la base des données migratoires et poursuivre les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, y compris à la faveur de la révision des *Recommandations sur les statistiques des migrations internationales* ;

b) Élaborer un programme mondial et prévoir les ressources nécessaires à cet égard, en vue de renforcer les capacités nationales en matière de statistiques des migrations. Ce programme porte sur : i) l'élaboration de supports techniques tels que des instruments d'évaluation des besoins ; ii) la préparation de directives et la fourniture d'un appui technique aux pays en matière d'identification des lacunes que présentent les données et de définition des besoins nationaux ; iii) la formulation de recommandations à soumettre à l'examen de la Commission de statistique ;

c) Faciliter la coordination entre les organismes régionaux et internationaux dans le domaine de l'élaboration de méthodes et du renforcement des capacités afin d'éviter les doubles emplois, utiliser les ressources de façon optimale et veiller à ce que les activités menées soient conformes aux besoins nationaux. Le Groupe d'experts collaborera également avec d'autres mécanismes compétents des Nations Unies, tels que le Groupe international d'experts en statistiques sur les réfugiés et les déplacés, le Réseau des Nations Unies sur les migrations et d'autres groupes régionaux spécialisés dans les statistiques des migrations, sur des questions liées aux statistiques des migrations internationales.

## C. Membres

6. Les membres doivent être des représentants de haut niveau de pays, d'organismes régionaux et d'établissements universitaires. Les pays doivent être représentés par les organismes nationaux de statistique et les ministères techniques compétents. Les organismes, pays et autres membres initiaux ont été choisis sur la base de leurs mandats et engagements en faveur de la promotion des statistiques des migrations internationales. D'autres pays membres ont été ajoutés à la suite de recommandations formulées par des commissions régionales qui ont souhaité intégrer des pays émetteurs de migrants.

7. Les membres font partie du Groupe d'experts pour une période initiale de deux ans, à la suite de laquelle les coprésidents du Groupe proposeront une rotation afin d'assurer une représentation géographique équitable, notamment celle des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits pays insulaires en développement. La rotation a lieu de manière à préserver la mémoire institutionnelle et permettre au Groupe de poursuivre ses activités de manière ordonnée. Il est attendu des membres qu'ils abordent les délibérations et activités du Groupe avec beaucoup de dynamisme.

8. Le Groupe d'experts peut, s'il le faut, inviter d'autres organismes, pays ou personnes en tant que conseillers ou qu'experts. La composition du Groupe peut être élargie ou réduite suivant les exigences du travail et les ressources disponibles.

9. La Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat assure le secrétariat du Groupe d'experts. La Division, en consultation étroite avec les coprésidents, propose le programme de travail du Groupe, coordonne les activités générales de celui-ci, organise les réunions ordinaires, prépare et tient les

registres sur les discussions et les accords et rend compte à la Commission de statistique. En outre, la Division dirige et contribue aux divers domaines d'activité relatifs à l'élaboration des méthodologies et au renforcement des capacités.

10. Les postes de coprésidents font l'objet d'une rotation tous les deux ans. Un coprésident est choisi au sein des entités internationales et le second parmi les représentants des organismes nationaux de statistique. Le Groupe d'experts élit les coprésidents à la majorité des suffrages parmi les candidats ayant exprimé leur intérêt pour occuper ces postes. Les deux coprésidents travaillent en relation étroite avec la Division de statistique sur la planification stratégique en relation avec le programme de travail du Groupe d'experts et supervisent le travail des équipes spéciales. Ils rendent compte au Groupe des progrès accomplis, des problèmes rencontrés, des solutions recommandées et des décisions à prendre.

#### **D. Organisation des travaux**

11. Le Groupe d'experts se réunit face à face ou par vidéoconférence au moins une fois par an et tient des réunions supplémentaires virtuelles si nécessaire. La participation aux réunions face à face est autofinancée. Un nombre limité de pays en développement membres du Groupe d'experts peuvent, le cas échéant, recevoir des fonds pour financer leur participation aux réunions.

12. Le Groupe d'experts peut créer, si nécessaire, des équipes spéciales chargées de sujets spécifiques. Les équipes spéciales auront un mandat clair et exécuteront leur travail suivant des échéances précises. Elles rendront compte au Groupe d'experts.

#### **E. Durée prévue**

13. Les activités du Groupe de travail sont permanentes. Le mandat du Groupe est révisé selon que de besoin à la demande de la Commission de statistique.

## Membres actuels du Groupe d'experts des Nations Unies sur les statistiques des migrations (décembre 2018)

<b>Pays (20)</b>	Division de la population
Afrique du Sud	Eurostat
Canada	Global Pulse
Égypte	HCR
Équateur	OCDE
États-Unis d'Amérique	OIM
Fédération de Russie	OIT
Géorgie	ONUDC
Ghana	UNESCO (Institut de statistique)
Indonésie	UNFPA
Italie	UNICEF
Jamaïque	Commissions régionales (5)
Jordanie	CEA
Maroc	CEE
Mexique	CEPALC
Norvège	CESAO
Ouganda	CESAP
République de Moldova	<b>Experts indépendants (4)</b>
Sri Lanka	Giambattista Cantisani, Expert
Suisse	Olga Chudinovskikh, Moscow State University
Thaïlande	Keiko Osaki-Tomita, Tokyo University of Foreign Studies
<b>Organisations, bureaux et initiatives (13)</b>	Ann Singleton, Bristol University
Bureau du Financement du développement durable	<b>Secrétariat</b>
CEDEAO	Division de statistique

*Sigles* : CEA : Commission économique pour l'Afrique ; CEE : Commission économique pour l'Europe ; CEPALC : Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes ; CESAO : Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale ; CESAP : Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique ; CEDEAO : Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest ; HCR : Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés ; OCDE : Organisation de coopération et de développement économiques ; OIM : Organisation internationale pour les migrations ; OIT : Organisation internationale du travail ; ONUDC : Office des Nations Unies contre la drogue et le crime ; UNESCO : Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture ; UNFPA : Fonds des Nations Unies pour la population ; UNICEF : Fonds des Nations Unies pour l'enfance.

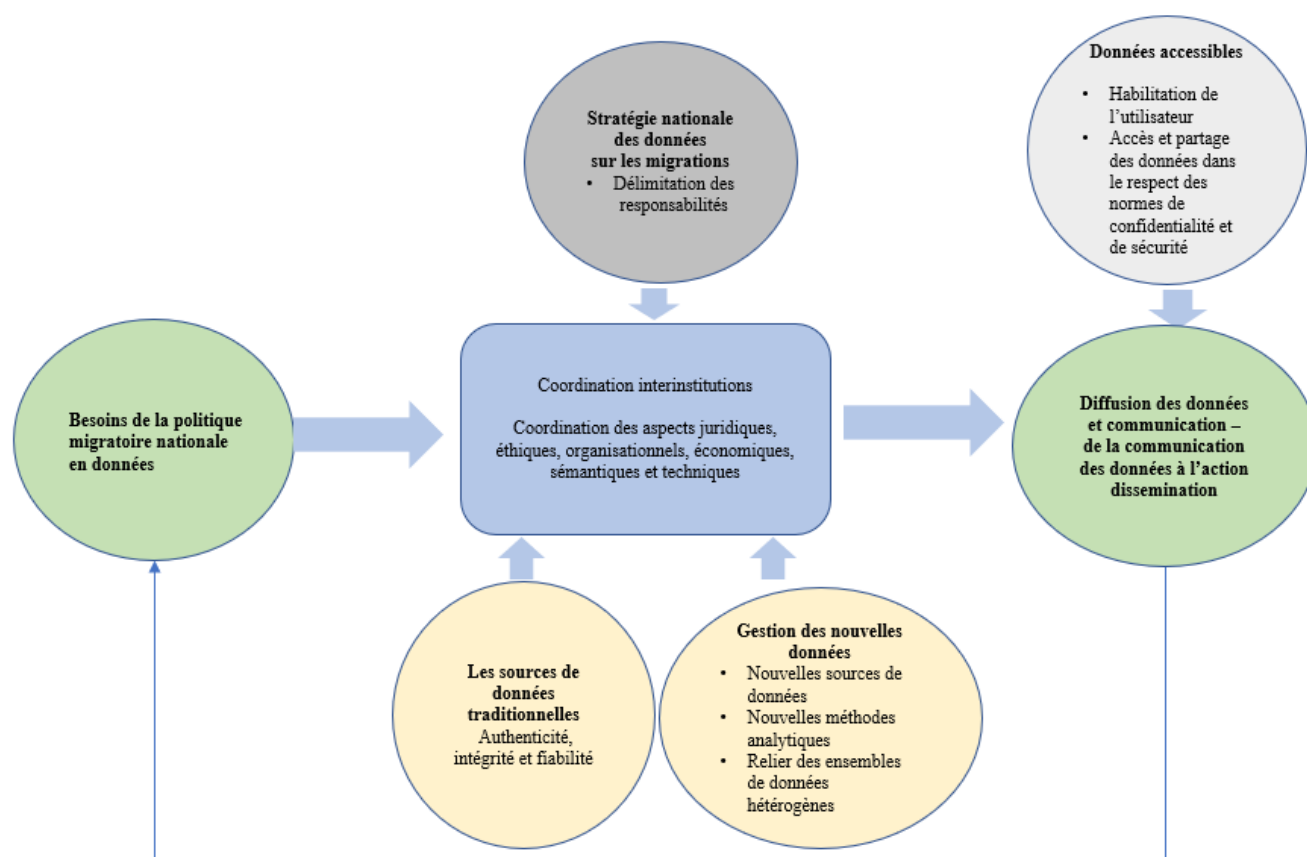


## Annexe II

### Infrastructure nationale des données sur les migrations internationales : un cadre pour le renforcement des capacités

1. Le présent chapitre présente les éléments clés d'une infrastructure nationale des données sur les migrations qui sera utilisée comme cadre pour le renforcement des capacités. L'infrastructure nationale des données sur les migrations constitue une plate-forme réunissant les principaux acteurs d'un pays, notamment les principaux utilisateurs des données sur les migrations tels que les dirigeants politiques, le secteur privé, les universités, la société civile et les producteurs de données des organismes nationaux de statistique, ainsi que les services statistiques des autres ministères concernés (voir figure).

Figure  
Infrastructure nationale globale des données sur les migrations



2. Conformément aux conditions spécifiques de chaque pays, l'infrastructure nationale des données sur les migrations doit être placée sous la direction d'un organe interinstitutions de coordination qui coordonnera les actions de toutes les entités au sein de l'infrastructure<sup>1</sup>. La mise en place de l'infrastructure des données peut

<sup>1</sup> Les activités couvertes par l'organe interinstitutions de coordination pourraient porter sur :

a) l'évaluation des lacunes que peuvent présenter les données sur les migrations, ce qui permettra

commencer avec l'évaluation des besoins en statistiques de la politique nationale des migrations et se terminer par une diffusion et une utilisation cohérentes des données à des fins d'élaboration des politiques. S'appuyant sur la politique nationale des données relatives aux migrations, l'infrastructure des données doit disposer d'une architecture agréée permettant de relier entre elles les bases de données sur les migrations qui sont à la disposition des dirigeants politiques. Ces bases de données doivent être solides, homogènes, de grande qualité et compatibles entre elles. Le réseau de base de données constituerait le cœur de l'appui à l'action menée en matière de migration.

3. Les principales bases de données dans l'infrastructure des données sur les migrations se subdivisent en deux catégories, classées selon leurs sources : a) les sources de données traditionnelles comme les recensements, les enquêtes et les sources administratives et b) les sources de données non traditionnelles telles que les informations géospatiales, notamment les images satellitaires, et d'autres types de données non structurées produites par des transactions commerciales, les recherches sur les communications par téléphone portable et les médias sociaux.

#### **A. Besoins en données pour les politiques nationales de migration**

4. La demande de statistiques officielles exprimée par les dirigeants politiques pour appuyer leur travail est en hausse. C'est ainsi que les pays qui accueillent des flux importants d'immigrants tiennent à connaître leur nombre et leurs caractéristiques, ainsi que les petites unités géographiques où ils résident afin de savoir dans quelle mesure ils sont bien intégrés dans la société, de quelle manière ils contribuent à l'économie nationale et locale et si les services publics sont préparés à répondre à leurs besoins. Quant aux pays émetteurs d'immigrants à une large échelle, ils souhaitent d'abord bien connaître les conditions dans lesquelles leurs nationaux vivent à l'étranger, ainsi que leur nombre, leurs caractéristiques et les pays où ils se sont installés. Les données nécessaires pour répondre à ces questions doivent être clairement exprimées.

#### **B. Stratégie nationale concernant les données des migrations**

5. La mise en place d'une stratégie nationale concernant les données des migrations constitue une étape importante de l'établissement d'une infrastructure des données relatives aux migrations. La stratégie doit fixer avec précision les responsabilités respectives des diverses institutions gouvernementales et des entités du secteur privé en matière de collecte et de production de statistiques des migrations. L'intégration des données doit être un élément central de cette stratégie. Il faut aussi encourager le partage des données entre les producteurs ou, mieux encore, le rendre obligatoire dans la législation régissant les statistiques.

#### **C. Sources traditionnelles de données**

6. Les sources traditionnelles de données pour les migrations internationales sont les recensements de la population, les enquêtes par sondages et les administrations. Il

---

de mieux élaborer les politiques à conduire dans ce domaine ; b) la facilitation de l'intégration de la question de la migration dans les autres activités de développement ; c) le renforcement des flux de données dans le système statistique national, notamment par la mise en place d'un cadre juridique régissant le partage des données ; d) le renforcement des synergies entre les concepts, les définitions et la collecte des données et les méthodes de diffusion et e) la coordination des actions de définition de nouvelles méthodes de production à temps de statistiques des migrations internationales fiables et pertinentes.

est nécessaire de veiller à collecter, traiter et diffuser dans les délais requis des statistiques des migrations de qualité, à partir de toutes les sources de données traditionnelles.

7. Ainsi, les questions les plus importantes concernant les migrations, telles que le pays de naissance et le pays de nationalité, doivent être posées dans les recensements et les enquêtes. Les informations recueillies doivent être de grande qualité et diffusées en temps voulu. Pour analyser de façon approfondie l'impact des migrations sur une société, il faut planifier soigneusement les enquêtes et poser les bonnes questions, mais aussi à adopter la stratégie d'échantillonnage la plus appropriée.

8. Les données administratives sont extrêmement importantes pour mesurer les migrations. Par exemple, les services chargés du contrôle des frontières recueillent des cartes d'embarquement et de débarquement ou des informations à partir des passeports et des visas. Les ministères du travail disposent de données sur les permis de travail accordés aux étrangers. Les ministères de l'éducation disposent d'informations sur les élèves étrangers inscrits dans les écoles du pays. Les registres de la population et ceux des étrangers contiennent des données sur les personnes résidant dans le pays. Toutes ces informations ne peuvent pas être obtenues immédiatement à travers des recensements ou des enquêtes. Pour que les données sur les migrations soient fiables et disponibles au moment voulu, il faut encourager l'utilisation des données administratives. Cela signifie qu'il faut recueillir et partager davantage d'informations au sein même de l'infrastructure des données sur les migrations.

#### **D. Gestion des nouvelles données**

9. Les informations sur les migrations sont habituellement recueillies à travers de multiples sources de données. Pour disposer d'une image globale, il faut intégrer les informations provenant de ces diverses sources, notamment les recensements, les enquêtes et les données administratives, que ce soit dans un même pays ou entre plusieurs pays.

10. Les téléphones cellulaires, les outils et les plates-formes accessibles sur l'Internet, tels que les médias sociaux et les services de paiement en ligne, et les capteurs et mesures numériques qu'apporte l'imagerie satellitaire représentent des sources de données sur les migrations potentiellement novatrices ou nouvelles. Les études existantes sur les migrations reposant sur ces nouvelles sources de données attestent de leur potentiel. Il serait essentiel de réunir des producteurs de données privés, des analystes, des spécialistes des données et des technologues pour conduire des recherches et expériences plus approfondies dans ce domaine. En outre, il est fondamental de mettre les études et technologies les plus récentes à la disposition de la communauté des statistiques officielles, pour intégrer pleinement les nouvelles données dans l'infrastructure des données des migrations.

11. Il importe aussi de promouvoir les approches novatrices de l'intégration de sources de données multiples, tout comme il faut explorer l'utilisation de nouvelles données afin de renforcer la disponibilité et la fourniture à temps des statistiques des migrations en veillant à la préservation de la confidentialité, de l'éthique et des droits de l'homme et en tenant compte de la qualité de ces données.

#### **E. Diffusion des données et communication**

12. Après la production de données vient une étape souvent négligée, celle où il importe de veiller à ce que ces données soient diffusées et bien communiquées aux

dirigeants politiques et au public et qu'elles soient convenablement utilisées. Pour aider les dirigeants politiques, les médias et le public à identifier, comprendre et tirer pleinement parti de sources de données et de statistiques fiables, et, ainsi, contribuer à la planification, à la mise en œuvre et au suivi des efforts de développement à tous les niveaux de la prise de décision, les organismes nationaux de statistique doivent bien communiquer.

13. Cet élément est particulièrement important pour promouvoir un discours public basé sur des éléments factuels permettant de modeler la perception de la migration, comme cela est indiqué dans l'objectif 17 du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières.

14. La diffusion des données dans les pays doit obéir au principe de l'accessibilité des données. Cela signifie que les données diffusées doivent être de grande qualité, incontestables, respectueuses des exigences de la confidentialité, libres, facilement accessibles et utilisables<sup>2</sup>. L'adoption du principe de l'accessibilité des données par les organismes nationaux de statistique et d'autres organismes gouvernementaux permettra aux utilisateurs de tirer avantage de données complètes diffusées à temps et d'adhérer aux normes établies.

15. Les données accessibles sont essentielles pour mettre à l'épreuve les statistiques des migrations. Bien des pays ont besoin de bénéficier d'orientations concernant la mise en œuvre des principes d'accessibilité des données du point de vue notamment de : a) la mise en place de programmes de communication et de sensibilisation permettant de s'assurer de l'engagement de tous les acteurs concernés ; b) la révision des lois ou cadres juridiques en vue de mettre en place les dispositifs concourant à l'accessibilité des données, tout en respectant les exigences de confidentialité et c) l'élaboration de principes et d'outils relatifs à l'interopérabilité des données, sachant que celle-ci constitue un outil important facilitant l'utilisation des données accessibles (voir [E/CN.3/2018/6](#)).

16. Les organismes nationaux de statistique sont appelés à jouer un rôle important dans la présentation des principes d'accessibilité des données. Leur expérience et leurs compétences techniques en matière de définition de normes de collecte et de diffusion de données sont des facteurs essentiels pour élaborer des directives sur les mégadonnées et garantir l'anonymat et la confidentialité des données accessibles.

---

<sup>2</sup> Le principe de l'accessibilité des données a été défini lors d'un séminaire international sur les données accessibles aux fins de la réalisation des objectifs de développement durable, qui s'est tenu du 25 au 27 septembre 2017 à Séoul.